

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,**

- Vu la loi n°90 - 32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n°94 - 029 du 03 juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ; et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le décret n°2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2009 - 051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n°2013 - 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n° 99-243 du 14 mai 1999 et n°2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu l'extrait du relevé n°18 des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance extraordinaire du mercredi 25 Septembre 2013

DECRETE

Article 1^{er}: Madame **MACKENSIE Rowe** est nommée à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang du mercredi 10 juillet 2013, date de sa réception dans l'Ordre.

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 22 août 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
L'Ordre National du Bénin,

Dr Koubourath OSSENI

Ampliatiions : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTRES 30 – GCONB 20 – SGG 4 –
DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE 3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASJEP –
ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 01